

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7412 SÉANCE DU 29 mai 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Welic» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (Absent)
Tina Durand	Secrétaire

**ACCORD-CADRE SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES
NATIONS - ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Attendu que les Premières Nations sont des communautés diversifiées qui ont des droits ancestraux, issus de traités et d'autres droits et libertés qui sont reconnus et confirmés dans la Constitution du Canada;

Attendu que les Premières Nations devraient avoir le choix de retirer leurs terres des dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'administration des terres afin d'exercer un contrôle sur leurs terres et leurs ressources à l'usage et au profit de leurs membres;

Attendu que des Premières Nations ont élaboré et signé l'*Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations* (« l'Accord-cadre ») avec le Canada afin d'exercer ce contrôle communautaire sur les terres et les ressources de réserve;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7412 SÉANCE DU 29 mai 2023

**ACCORD-CADRE SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES
NATIONS - ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Attendu qu'en vertu de l'Accord-cadre, le contrôle communautaire sur les terres de réserve et les ressources:

- protégera ces terres pour les générations futures en empêchant toute cession et vente ou toute expropriation provinciale ou fédérale;
- facilitera le développement économique afin de générer des revenus pour l'emploi et pour la communauté;

Attendu que le Canada continuera d'être responsable de tout acte et omission à l'égard des droits et intérêts existants sur les terres qui auraient pu se produire avant que la communauté n'assume le contrôle des terres et des ressources de réserve;

Attendu qu'aucune disposition de l'Accord-cadre ne doit être interprétée de manière à abroger ou à déroger aux droits ancestraux et issus de traités ou à tout autre droit et liberté qui se rapporte aux Premières Nations signataires ou aux droits issus de traités de celles-ci sans leur consentement exprès;

Attendu qu'il est entendu que toutes les Premières Nations qui signent l'Accord-cadre avec le Canada recevront un financement de développement pour élaborer un code foncier et obtenir l'approbation des membres pour le code foncier et le financement opérationnel pour s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des terres de réserve;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7412 SÉANCE DU 29 mai 2023

**ACCORD-CADRE SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES
NATIONS - ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Attendu que les élus ont discuté du but de l'Accord-cadre et appuient les principes et le processus.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane Picard, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu**:

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat confirme par la présente résolution leur désir de débiter les activités de développement conformément à l'Accord-cadre.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND